



Conditions générales d'achats

Par **pinee**, le **26/05/2010** à **11:04**

Bonjour,

je souhaite savoir si il est obligatoire pour une entreprise de mettre en place des conditions générales d'achats ? je souhaite savoir si ce sont les conditions générales de vente qui prévalent sur les CGA ou l'inverse?

Est il possible d'établir des conditions particulières liées aux achats plutot que d'établir des CGA ? ces conditions particulières peuvent elles prévaloir sur les CGV?

d'avance merci de votre réponse, vous pouvez éventuellement me mettre en relations avec des contacts qui pourraient éventuellement m'être intéressant.

Cordialement